

CHARTRE D'ENGAGEMENT

DE L'ORGANISATEUR ÉCO-EXEMPLAIRE

Organiser un événement, c'est créer des moments de partage et de convivialité indispensables à la vitalité d'un territoire. Mais les quantités de déchets produits par les événements peuvent impacter négativement notre environnement.

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés qui vise à réduire de 15 % les déchets produits sur notre territoire d'ici 2030 par rapport à l'année 2010, la Métropole Européenne de Lille accompagne les organisateurs d'événements souhaitant s'engager dans une gestion éco-exemplaire de leurs déchets. Cet accompagnement se traduit par la mise à disposition gratuite du « pack grands événements » comprenant :

- un guide pratique sur la réduction et le tri des déchets lors des événements
- des points tri
- l'organisation des collectes
- éventuellement, la mise à disposition d'un stand « info déchets » animé par des médiateurs de la MEL

L'accompagnement de la MEL est soumis à plusieurs critères, dont la signature de la présente charte vous engageant à réduire et trier vos déchets. Nous vous invitons à nous renvoyer ce document renseigné et signé via le formulaire de demande en ligne.

Nom de la manifestation

Date de l'événement

Description de l'événement

.....

Nom de la structure organisatrice

Nom du responsable

Fonction du responsable

Email et téléphone du responsable

Je m'engage à réduire les déchets produits par mon évènement :

- En évitant le gaspillage alimentaire
- En évitant le recours aux contenants ou objets en plastique à usage unique
- En limitant les emballages
- En favorisant le recours à la vaisselle réutilisable

Je m'engage à mettre en place le tri des déchets et je veille à la qualité de ce tri :

- En installant le matériel mis à disposition par la MEL selon les recommandations présentées dans le guide pratique
- En mettant en place une brigade propreté, chargée de gérer le matériel de tri prêté par la MEL
- En sensibilisant les différents acteurs de l'évènement (public, restaurateurs, techniciens, partenaires...) au respect des consignes de tri

Pour faciliter les échanges avec la MEL, je m'engage à :

- Désigner un « référent déchets » qui sera l'interlocuteur privilégié de la MEL sur la gestion des déchets
- Restituer le matériel prêté dans les délais impartis
- Restituer le matériel en bon état.
Nous signaler toute perte ou détérioration à contact-dechets@lillemetropole.fr

Lors des collectes, la MEL se réserve le droit de contrôler la production des déchets et la qualité du tri afin de s'assurer que les engagements pris par l'organisateur dans le cadre de la charte, ont bien été respectés.

Cachet et Signature